

Le procès équitable : un enjeu de l'État de droit

À l'initiative du Ministère français des Affaires étrangères (MAE), le cycle de conférences régionales des juristes francophones se poursuit. Après Amman, Beyrouth, Alexandrie, la quatrième rencontre des juristes arabes francophones s'est tenu à Tunis autour du thème «L'État de droit et l'état du droit : le procès équitable».

Cœur de l'État de droit et moteur de la réalisation du droit, le procès équitable se pose comme un horizon et un défi pour tous les systèmes juridiques du monde. Sans lui, pas d'application correcte du droit, pas de confiance non plus dans la justice.

Organisée par l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ) et la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (FSJPST), avec le soutien de l'Institut français de Tunisie (IFT), la 4^{ème} conférence régionale des juristes francophones s'est déroulée à Tunis.



Fadhel Moussa, Doyen de la FSJPST, François Gouyette et Antoine Garapon, Secrétaire général de l'IHEJ.

Cet événement a réuni de nombreux magistrats, professionnels du droit, et universitaires venus de toute la région méditerranéenne pour échanger sur le thème du procès équitable, concept représentant à la fois un horizon et un défi pour l'ensemble des pays du monde. Car, en l'absence de procès équitable, le droit n'est pas appliqué correctement et les justiciables ne peuvent pas avoir confiance dans la justice.

«Ce très beau thème du procès équitable est intimement lié à la gouvernance démocratique et à l'État de droit, enjeux particulièrement actuels dans le contexte du printemps arabe» explique François Gouyette, présent à l'ouverture de cet événement.

Il rappelle en outre que «la France accompagne les efforts de nombreux pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient dans leur processus de modernisation de la justice, de renforcement de leur indépendance et de traitement judiciaire des crimes du passé».

La première journée a été consacrée aux enjeux du procès équitable, les conférenciers réalisant un état des lieux dans les pays du Bassin méditerranéen. Le lendemain, on a passé en revue les acteurs du procès équitable. Le troisième jour était focalisé sur la problématique de l'État de droit dans les sociétés arabes.

La conférence a été marquée par le lancement officiel de l'Institut d'études sur le droit et la justice dans les sociétés arabes (IEDJA), espace de rencontre entre juristes méditerranéens convaincus que l'amélioration de la qualité du droit dans les pays arabes est indispensable au succès de toute réforme.

Véritable observatoire du droit et de la justice dans les pays arabes, l'IEDJA est ouvert à tous les juristes des deux rives de la Méditerranée sur le seul critère de l'excellence professionnelle.

L'IEDJA souhaite être un lieu d'échange d'informations, de publications de commentaires et d'opinions sur l'évolution du droit positif dans les pays arabes. Divers contenus y seront ainsi publiés :

- des analyses régulières sur les législations, jurisprudences et doctrines des pays arabes,
- un journal électronique,
- des liens avec des centres de ressources,
- des informations pratiques à destination des jeunes juristes.